

**Projet de délibération du 12 décembre 2022 de Mmes et MM. Manuel Zwyszig, Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivia Bessat-Gardet, Joëlle Bertossa, Pascal Hohenweg, Salma Selle, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, Bineta Ndiaye, Alain Miserez, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne et Eric Bertinat: «Plafonnement des jetons de présence. Pour un vote du budget efficace».**

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 18 janvier 2023)

## *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

### *Exposé des motifs*

Le vote annuel du budget est d'une importance capitale pour les autorités de la Ville de Genève. Chaque année, après de nombreuses heures d'étude en commission, le débat sur le budget mobilise le Conseil municipal et une grande partie du personnel de la Ville de Genève pendant plusieurs séances en plénière. Malheureusement, il arrive régulièrement que l'absence de limitation du temps de parole conduise à des prises de parole répétitives et coûteuses.

### Considérant:

- que le vote du budget demande souvent de nombreuses séances à 143 francs par séance et par membre du Conseil municipal;
- que le Conseil municipal doit être encouragé à travailler de manière efficace,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

### *décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Titre XI Jetons de présence et indemnités

Art. 131 Membres du Conseil municipal

<sup>6 (nouveau)</sup> Lors du vote annuel sur le budget, le nombre de jetons versés est plafonné à quatre séances.